



Dans les tuyaux du CNEA...

Conseil National de l'Enseignement Agricole

Le 31 janvier ont eu lieu 2 CNEA (celui CNEA de décembre reporté faute de quorum atteint) et celui de janvier. Quoi de nouveau suite à ces instances ? Voici les décisions adoptées et la position du SPELC sur ces points.

► Risques en PFMP (stages)

En introduction de séance et lors des déclarations liminaires, a été évoqué le décès du jeune apprenant de 15 ans tué lors du premier jour de son stage de découverte. Les décès ou accidents graves dans le milieu agricole sont encore trop nombreux et même si cette problématique de la sécurité au travail est un thème récurrent depuis la réforme du bac pro, il faut absolument que des propositions concrètes soient trouvées et appliquées. La sensibilisation et la formation à la sécurité (pour les élèves et pour les maîtres de stage) doivent être une priorité dans les établissements.

► Redoublement : il est de retour...

Revoilà la possibilité pour le chef d'établissement (et l'équipe éducative) de décider d'un redoublement (s'il est associé à d'autres dispositifs et accompagné d'un dialogue avec l'élève et sa famille). Dans un souci de prévention, il s'agit aussi de réaffirmer l'importance de l'accompagnement des élèves en difficulté (PPRE) du diagnostic jusqu'à la mise en place d'un dispositif cohérent et personnalisé.

Position du SPELC :

Nous avons voté POUR car dans la plupart des retours d'expériences, les élèves tirent des effets positifs de ces dispositifs qui doivent ne rester qu'exceptionnels.

Cependant, il est regrettable de subir sans cesse les allers retours des politiques éducatives, les baisses de moyens et cela au détriment des élèves dont le niveau de connaissances semble se dégrader (tests Pisa). Selon nous, au-delà de la question du redoublement, c'est l'avenir du système éducatif qui doit être posé.

► Orientation post BAC et évolution du conseil de classe

Suite au récent Plan étudiant, il était nécessaire d'écrire clairement (décret) l'accompagnement à l'orientation des élèves lors du conseil de classe. Il est donc demandé au chef d'établissement et aux équipes d'émettre un avis sur chacun des vœux de poursuite d'études de l'élève dans l'enseignement supérieur toutes filières confondues (et non plus uniquement les filières sélectives).

Position du SPELC : nous avons choisi de nous abstenir sur ce point, non pas sur le conseil de classe en lui-même mais sur tout ce processus d'orientation des élèves. Car si les équipes avaient déjà l'habitude de valider des choix, cette mesure est lourde et des points / inégalités sont en suspens en particulier au niveau des moyens mis en place :

Magistère : Si l'outil (qui notamment permet d'éclaircir les fiches Avenir) fonctionne bien à l'EN, il n'est n'en pas de même à l'EA et d'autant plus pour l'EAP (car plateforme, accessible depuis peu de temps avec messagerie Educagri)

2ème professeur principal : Si dans 85 % des établissements EN la présence d'un 2ème PP se met en place, à l'EA c'est encore flou: pourquoi un seuil à 24 élèves ? Comment rémunérer cette fonction ? ...

Enfin, selon nous, l'orientation n'est pas notre métier. Nous avons tous rencontré un élève après sa scolarité qui s'épanouit dans un niveau scolaire ou un projet sur lequel nous étions réservés quand il était élève.

► DNB : Diplôme National du Brevet

Pour l'administration il était nécessaire d'aligner ce diplôme entre EN et EA. Ce qui change pour la session 2018 pour les classes de 3ème de l'enseignement agricole :

- ✓ Poids des épreuves : 400 points pour les épreuves terminales (à parité avec socle commun : le candidat devra donc obtenir un nombre de points égal ou supérieur à 400 points sur 800 pour obtenir le DNB)
- ✓ Nombre d'épreuves : 5 épreuves terminales

Type d'épreuve :	Portant sur le programme de :	Pouvant rapporter de :
Écrit	Français	0 à 100 points
	Mathématiques	0 à 100 points
	Histoire géographie, ECM	0 à 50 points
	Physique-chimie et biologie-écologie	0 à 50 points
Oral	Histoire des Arts OU Projets menés en EPI : parcours Avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé ou du parcours d'éducation artistique et culturelle.	0 à 100 points

Position du SPELC : Nous avons voté CONTRE. Du retour d'expériences des collègues dans ces cycles et qui font un travail énorme avec des publics pas facile, les allers retours des politiques éducatives, des réformes, ne peut plus être acceptable à ce moment-là tardif de l'année.

► Epreuve de contrôle en BAC PRO : jurys de 2 examinateurs

Quand l'élève obtient une moyenne générale de moins de 10/20 mais supérieure à 8/20, il passe une épreuve de contrôle (rappel : oral de 25 min) devant un jury composé de 3 personnes (domaine littéraire - domaine scientifique - domaine technique). Ce qui change et ce dès la session 2018 :

A la publication des résultats, l'élève devra se positionner sur le sujet choisi (humanités ou sciences)

Les centres d'examens pourront ainsi anticiper au mieux pour organiser des jurys composés de 2 personnes :

- ✓ un enseignant de français ou d'histoire géographie **OU** un enseignant de maths, de sciences physiques
- ✓ ET un enseignant technique de la spécialité concernée ou un professionnel

Position du SPELC : Nous sommes POUR cette simplification (qui fonctionne déjà très bien en STAV), certains enseignants étaient convoqués et avaient très peu d'élèves à évaluer (les élèves délaissant fortement les sujets scientifiques).

Nous serons vigilants sur les modalités de mise en place de cette mesure : qui fait l'inscription aux sujets : L'élève? L'établissement? Que faire si pas de choix déclaré ? Elève absent ? ...



Jeudi 22 février 2018 : Rencontre avec Mr Philippe Vinçon, DGER (Directeur général de l'enseignement et de la recherche)

Mercredi 4 avril 2018 : Prochain Conseil National de l'Enseignement Agricole

s.colle@spelc.fr
b.lepers@spelc.fr

SPELC AGRO

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

Fédération nationale des SPELC

@FederationSPELC

www.spelc.fr

Sources des illustrations : pixabay.com

Conception et réalisation : Bayard Service Édition Centre-Ouest - 02 99 77 36 36 - IPNS